

placements

je cherche un investissement  
en couronnes norvégiennes /  
**je suis tenté par cinq coupons bruts  
de 4,15% en NOK**



**optinote nordic  
AXA Belgium Finance (NL)**


- cinq coupons annuels bruts de 4,15% en NOK
- à l'échéance finale, droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes (NOK), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.

période de souscription du 19 avril 2012 au 1<sup>er</sup> juin 2012,  
sauf clôture anticipée.

Le produit qui vous est proposé est une obligation. En souscrivant à cette obligation, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des coupons annuels en couronnes norvégiennes et à l'échéance finale, le capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit. Parce que tant le versement des coupons annuels que le remboursement du capital investi à l'échéance se font en couronnes norvégiennes, il est possible que lors de la conversion de ces montants en euros, vous receviez plus ou moins que le coupon brut ou le capital de départ initiaux, en fonction du taux de change de la couronne norvégienne par rapport à l'euro au moment de la conversion.

**réinventons /**  
l'épargne et les placements





La crise de la dette maintient la zone euro dans une étreinte presque étouffante. C'est pourquoi, afin d'assurer une certaine diversification au sein de votre portefeuille de placements, vous pensez peut-être à investir dans une monnaie autre que l'euro.

### **AXA voit les choses autrement**

**et propose optinote nordic – AXA Belgium Finance (NL), une obligation en couronnes norvégiennes.**

**Cette obligation, dénommée ci-après optinote nordic, est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe sa.**

**Optinote nordic verse cinq années d'affilée, un coupon brut de 4,15% en couronnes norvégiennes. En raison des fluctuations des taux de change, il est toutefois possible que le rendement annuel brut en euros soit plus ou moins élevé que les 4,15% supposés en NOK.**

**A l'échéance finale, c.-à.-d. le 8 juin 2017, vous bénéficiez du droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes, sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant. Le capital remboursé est également exposé au risque de change.**

**Investir dans des devises, comme des couronnes norvégiennes, peut être une alternative intéressante si vous êtes un investisseur qui dispose de suffisamment de connaissances pour pouvoir estimer, en tenant compte de sa situation financière, les avantages et les risques d'un investissement dans ce type d'instrument. Concrètement, cela signifie que des notions telles que les taux d'intérêt et les taux de change vous sont familières.**

## 5 années d'affilée, un coupon brut de 4,15% payable en couronnes norvégiennes

Si vous investissez dans optinote nordic, alors vous avez droit pendant **5 ans**, à un coupon annuel de **4,15% brut**. Ce coupon est payé en couronnes norvégiennes. A l'échéance finale, ceci correspond à **un rendement actuariel brut de 3,49%** en couronnes norvégiennes (max. 3% de frais de souscription inclus).

Si vous optez pour une conversion immédiate du coupon annuel en euros, celle-ci se fera sur base du **taux de change** de la couronne norvégienne par rapport à l'euro, **en vigueur** au moment de la conversion. Comme ce taux de change fluctue, vous devez tenir compte du fait que le **rendement brut en euros peut s'élever à plus ou moins que 4,15%** et que le montant du coupon peut varier d'année en année.

Sur le coupon brut, un **précompte mobilier de 21%**, est dû. Une cotisation supplémentaire éventuelle de 4% sur les intérêts perçus est possible, en fonction de la situation fiscale globale du contribuable en matière de revenus mobiliers. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'éventuels changements.

## et votre capital ?

Avec optinote nordic, vous bénéficiez du droit au **remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes, à l'échéance finale**, sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant.

Si à l'échéance finale, vous ne souhaitez pas à nouveau investir en couronnes norvégiennes et **souhaitez convertir votre capital en euros**, alors la conversion se fera sur base du taux de change de la couronne norvégienne par rapport à l'euro, en vigueur au moment de la conversion. En fonction du **taux de change** en vigueur **entre les deux monnaies** à ce moment, le montant que vous recevez en euros peut **être supérieur ou inférieur à votre capital initial investi**.

Si vous voulez éviter que le taux de change joue en votre défaveur, vous pouvez aussi choisir de reporter la conversion en euros. Votre agent bancaire AXA peut dans ce cas vous proposer une solution. Il en va de même pour la conversion des coupons annuels.

## pourquoi investir en couronnes norvégiennes?

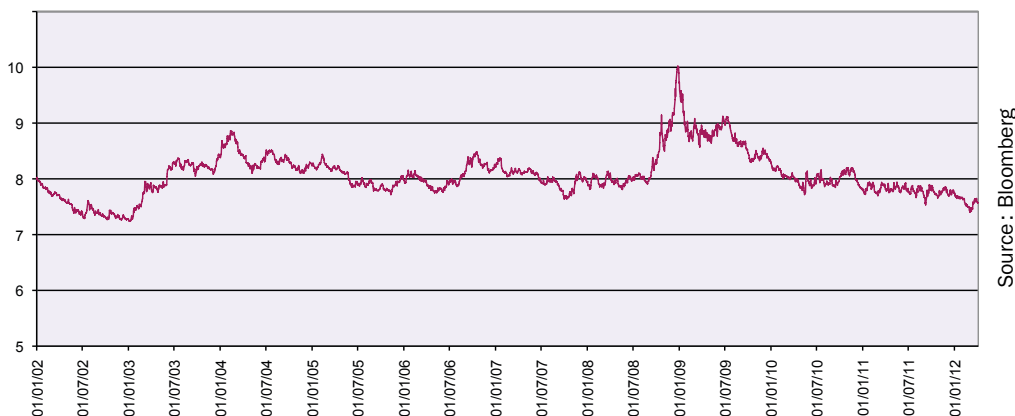
La Norvège est le seul pays scandinave qui n'est membre ni de l'Union européenne, ni de la zone euro. Au même titre que sa voisine la Suède, qui a adhéré à l'Union en 1995 mais n'a pas rejoint la zone euro, la Norvège tient à sa **monnaie nationale: la couronne**.

Selon les analystes d'AXA, la Norvège performe remarquablement bien. Cette position forte est principalement due à:

- des **exportations en plein essor**, en particulier de gaz et de pétrole, deux matières premières importantes dont la Norvège a des réserves naturelles importantes et qui génèrent des revenus réguliers,
- la politique d'investissement du gouvernement norvégien qui **combat efficacement la récession**,
- le **faible taux de chômage**.

La Norvège jouit **par conséquent d'une économie solide** et la situation financière et budgétaire du pays est parmi les **meilleures au monde**.

### évolution du taux de change EUR/NOK 01/01/2002 - 04/04/2012



Les taux de change du passé mentionnés ci-dessus ne constituent aucune garantie de l'évolution future de la couronne norvégienne. Vous pouvez suivre l'évolution de ce cours dans la presse financière. Pour information: au 4 avril 2012, le taux de change était 1 euro = 7,5731 NOK, 1 NOK = 0,1320 euro.

L'incertitude provoquée par la crise de la dette dans la zone euro pourrait, à court terme, augmenter la volatilité de l'euro par rapport à la couronne norvégienne. En raison d'une possible récession mondiale, la demande de matières premières et par conséquent, les revenus norvégiens pourraient aussi baisser, mettant ainsi la monnaie norvégienne sous pression.

Le gouvernement norvégien devrait cependant disposer d'un espace de manœuvre suffisant pour donner une juste orientation à sa politique monétaire au moment opportun, et préserver ainsi la position de sa monnaie.



## ce que vous devez également savoir

A côté des avantages, il y a une série de conséquences liées à un placement dans optinote nordic.

Si vous investissez dans optinote nordic, vous devez donc tenir compte :

- **du risque de crédit :** Si l'émetteur et/ou le garant d'optinote nordic (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe sa) tombe(nt) en défaut, par exemple en cas de faillite, alors il peut arriver que vous, investisseur, perdiez une partie ou la totalité de votre capital.
- **du risque de change :** Cette obligation est émise en couronnes norvégiennes. À l'échéance finale, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros par l'investisseur qui la demande, peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en couronnes norvégiennes, et par conséquent aussi exposés au risque de change au moment de la conversion en euros.
- **du risque de marché :** Un risque de fluctuation du prix du titre. Si vous vendez vos titres optinote nordic avant l'échéance finale, alors le prix de vente sera influencé, à ce moment, par différents facteurs, notamment l'évolution générale des taux d'intérêt, la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de cela, il est possible que ce prix de rachat se situe en-dessous de la valeur nominale d'achat. Ce n'est qu'à l'échéance finale que vous avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes.
- **du risque de taux :** La hausse ou la baisse des taux d'intérêt aura une influence sur le prix d'optinote nordic, en cas de vente avant l'échéance finale. Dans le cas d'une hausse du taux du marché, ce prix sera alors inférieur au prix d'émission de l'obligation.
- **du risque de liquidité :** Cette obligation n'a pas de cotation sur un marché réglementé mais AXA Bank Europe sa va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale, devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais).

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par cette obligation de prendre connaissance

- des Conditions Définitives (Final Terms) du 4 avril 2012, en anglais.
- du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe SA Notes Issuance Programme – EUR 2,000,000,000 – » en anglais, approuvé le 6 septembre 2011 par la FSMA, ainsi que de tous les suppléments en anglais s'y rapportant, des résumés en français de ces suppléments, et en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, le garant, les obligations et le capital investi, et ce conformément à leurs situation financière et objectifs d'investissement.

Vous trouverez ces documents dans tous les points de vente d'AXA Banque et sur [www.axa.be](http://www.axa.be), dans la rubrique « Epargne et Placements ».

# caractéristiques techniques

<b>Emetteur</b>	AXA Belgium Finance (NL) bv
<b>Garant</b>	AXA Bank Europe sa
<b>Rating du garant</b>	S&P : A+/A-1 avec perspective négative. Moody's : A2/P-1 avec perspective négative. Ratings au 5 avril 2012. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe sa s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître le rating d'aujourd'hui, surfez sur <a href="http://www.axa.be/fr/bk_sb_beleggingsformules_bank_home.html">http://www.axa.be/fr/bk_sb_beleggingsformules_bank_home.html</a> .
<b>Code Isin</b>	XS0772573654
<b>Distributeur – Service financier</b>	AXA Bank Europe sa
<b>Agent de calcul</b>	AXA Bank Europe sa
<b>Période de souscription</b>	du 19 avril 2012, 9h00 au 1 <sup>er</sup> juin 2012, 16h00 – clôture anticipée possible.
<b>Date d'émission</b>	8 juin 2012
<b>Echéance</b>	8 juin 2017
<b>Devise</b>	NOK
<b>Valeur nominale</b>	10.000 NOK par coupure
<b>Montant de l'émission</b>	minimum 40 millions de NOK et maximum 750 millions de NOK.
<b>Prix d'émission</b>	100%
<b>Frais de souscription</b>	à déterminer en concertation avec votre agent bancaire AXA, max. 3% à charge du souscripteur.
<b>Autres commissions comprises dans le prix d'émission</b>	AXA Bank Europe sa perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
<b>Remboursement à l'échéance</b>	Droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en NOK, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.
<b>Coupon brut</b>	L'investisseur a droit à un coupon annuel de 4,15% brut en NOK
<b>Rendement actuariel minimal brut</b>	3,49% en NOK, max. 3% de frais de souscription inclus.
<b>Dates de paiement du coupon annuel</b>	10 juin 2013, 10 juin 2014, 8 juin 2015, 8 juin 2016 et 8 juin 2017.
<b>Forme – Service financier</b>	titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Europe sa.
<b>Marché secondaire</b>	Cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe sa assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Banque sa (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir "risque de marché" : le risque de fluctuation du prix du titre). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe sa. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe sa.
<b>Fiscalité</b>	Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant: - 21% de précompte mobilier sur le coupon brut versé annuellement. - cotisation supplémentaire éventuelle de 4% sur les intérêts perçus, en fonction de la situation fiscale globale du contribuable en matière de revenus mobiliers. - taxe sur les opérations de bourse: 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) sur les opérations après la période de souscription. Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.
<b>Classe de risque</b>	3 sur une échelle de 0 à 6, 6 étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote nordic, sur base des caractéristiques du produit. Vous trouverez plus d'informations sur cette classification sur <a href="http://www.axa.be">www.axa.be</a> . AXA Bank Europe sa s'engage à publier sur ce site toute modification du profil de risque.
<b>Risque de change</b>	Cette obligation est émise en couronnes norvégiennes. À l'échéance, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros, à l'investisseur qui la demande, peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en couronnes norvégiennes, et par conséquent exposés au risque de change au moment de la conversion en euros.



Intéressé par :

- un coupon annuel brut de 4,15% en NOK pendant cinq ans
- le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en couronnes norvégiennes à l'échéance finale, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par exemple faillite)
- le service d'un agent bancaire ?

### **Alors optinote nordic est la formule de placement idéale pour vous !**

**Cette offre est valable du 19 avril au 1<sup>er</sup> juin 2012** (une clôture anticipée est possible). Rendez-vous donc vite chez votre agent bancaire AXA. Il veille toujours à ce que vous profitiez de la meilleure offre.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe sa uniquement à des fins promotionnelles. Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements. Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.